

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU: AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 27 OCTOBRE 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CLOTURE DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, REGION DU CENTRE, PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou, Autorité Contractante, lance pour le compte du Directeur du Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga, un dossier de consultation, pour les travaux de réhabilitation de la clôture du Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Ils comprennent en particulier l'opération la réhabilitation de 91,5 ml de clôture du CMTP d'Akonolinga.

3. Coût prévisionnel

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Neuf millions quatre cent huit mille huit cent cinquante-cinq (9 408 855) de Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution des travaux est de Trois (03) mois calendaires, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

5. Allotissement

Les travaux sont exécutés en un lot unique ci-après définis :

N° LOT	DESIGNATION DES TRAVAUX	ARRONDISSEMENT
Unique	Pour les travaux de réhabilitation de la clôture du Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga, Région du Centre.	AKONOLINGA

6. Participation et origine

La participation au présent dossier de consultation est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

7. Financement

Les travaux, objet du présent dossier de consultation sont financés par le BIP (Budget d'Investissement Public) MINTP, Exercice 2020 et suivant, Imputation : 222500

8. Consultation du dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Économiques et Financières) dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier de Consultation peut être obtenu à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Économiques et Financières) ; tél. 694 92 65 01/677 95 53 26; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Seize mille (16 000) F CFA, payable à la Recette des Finances d'Akonolinga, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires

devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme telles, devront être déposées à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Économiques et Financières) contre récépissé, au plus tard le 20 novembre 2020 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 27
OCTOBRE 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CLOTURE
DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, REGION
DU CENTRE, PROCEDURE D'URGENCE.**

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de Dossier de Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis qui se fera en un temps et aura lieu le 20 novembre 2020 à 13 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou (CDPM-NM) dans la salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée (procuration légalisée) de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Partie administrative

- i. Dossier administratif incomplet ou non conforme après un délai de 48 heures accordé aux soumissionnaires ;
- ii. Fausses déclarations, pièces falsifiées ou scannées en lieu et place des copies certifiées ou originaux (la CDPM-NM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux).

Partie technique

- iii. Absence d'une pièce du dossier technique ;
- iv. Fausses déclarations, pièces falsifiées ou scannées ;
- v. Chiffre d'affaires dans le domaine des travaux de construction des bâtiments au cours des cinq (05) dernières années cumulées inférieur à cinq (5) millions de FCFA ;
- vi. Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels.

Partie financière.

- vii. Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- viii. Offre financière incomplète (absence des éléments suivants : sous-détail des prix, bordereau des prix unitaires, détail quantitatif et estimatif).

Critères essentiels (25 critères).

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Bonne présentation sur trois (03) critères ;
- b) Autres critères d'évaluation sur vingt-deux (22) critères.

14. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires. Toutefois, l'Autorité

contractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux entreprises se trouvant dans la liste des entreprises défaillantes.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Directeur du Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga et du Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat du Nyong et Mfoumou.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au numéro vert suivant : 1517 de la CONAC.

[Télécharger le DAO](#)

YAOUNDE le 27 Octobre 2020

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE